

L'hon. M. Munro: Merci, monsieur l'Orateur, et je voudrais aussi remercier les députés qui m'accordent le temps voulu pour poser cette question. J'ai demandé au député si nous établirions la prestation universelle à des niveaux encore jamais atteints—loin de là—pour tous les Canadiens, quitte à recouvrer cet argent au moyen des impôts. C'est engager une énorme somme dans le régime. Une fois qu'elle aura été versée, nous devons essayer de recouvrer des fonds qui n'ont jamais été assujettis à l'impôt au Canada. De grands problèmes résulteraient de la fixation de taux de recouvrement compatibles avec le niveau élevé de revenu auquel correspondraient les prestations versées. J'imagine que le député a réfléchi aux problèmes que susciterait cette façon de procéder, et j'aimerais qu'il expose son point de vue.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, tout d'abord je dirai que le ministre a bien raison dans la façon d'exposer comment j'envisage le fonctionnement du régime, savoir, que les subventions soient universelles et qu'au moyen de l'impôt sur le revenu, on les reprenne de ceux qui n'en ont pas besoin. Le ministre dit que l'administration en serait très coûteuse. J'espère ne pas paraître trop vieux jeu en rappelant avoir lu dans le *hansard* que feu l'honorable Charles Dunning avait dit à peu près la même chose à feu l'honorable J. S. Woodsworth qui demandait une pension mensuelle de \$20: c'est une bonne idée, mais les dépenses ruinerait le pays. Oui, tout cet argent versé et recouvré signifierait une opération d'envergure. Toutefois, ce qu'elle vaudrait pour le moral de nos gens et pour la vitalité de notre économie en vaut la peine.

Une voix: Recyclez-la.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mon honorable ami dit qu'il s'agit de recyclage. Si le recyclage réussit dans d'autres domaines, dans celui-ci il réussira aussi comme c'est toujours le cas.

• (9.20 p.m.)

[Français]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur le président, je suis heureux d'exprimer mon opinion sur un sujet aussi important et aussi grave que la pauvreté, que l'on pourrait faire disparaître grâce à l'institution d'un régime économique et social, comme le suggère le député de Témiscamingue (M. Caouette) dans la motion que nous débattons aujourd'hui. Mais il me semble que blâmer le gouvernement en disant qu'il a négligé de proposer une mesure législative pour instituer un régime en vue de lutter contre la pauvreté est exagéré et loin de la vérité.

Nous étudions malheureusement toujours le problème de la pauvreté de diverses façons au Canada. Des solutions doivent être trouvées et surtout appliquées. Le député de Témiscamingue blâme le gouvernement d'avoir négligé de proposer une mesure législative. Comme plusieurs députés, je ne peux être de son avis.

Au contraire, le gouvernement libéral n'a rien négligé jusqu'ici; il n'a peut-être pas pu corriger la situation, mais il n'a rien négligé dans les circonstances présentes.

Le ministre, tout à l'heure, s'est adressé à la Chambre et a résumé l'attitude du gouvernement en disant, je crois, que le gouvernement n'avait aucune raison de s'excuser. Au contraire, le gouvernement et les libéraux devraient être fiers de l'effort qui a été fait jusqu'ici, de ses réalisations et aussi du programme qu'il s'est tracé. Il rappelle aussi que plusieurs ont des responsabilités dans ce

domaine. Le gouvernement fédéral a beaucoup de responsabilités à cause du travail qu'il doit accomplir au niveau de l'économie nationale, mais les provinces ont aussi les leurs, d'autant plus que certaines des mesures qui ont trait à la pauvreté relèvent de la compétence provinciale. En outre, tous les citoyens doivent s'unir en vue de lutter contre la pauvreté, qui est un des poids les plus lourds que le pays doit porter au cours de la période présente.

Inutile d'essayer de résumer toutes les mesures que le gouvernement a adoptées ces derniers temps. Rappelons tout de même celles relatives à l'assurance-chômage. Dans les projets relatifs à la fiscalité, tout n'est pas mauvais. Au contraire, beaucoup d'améliorations vont aider à adoucir le sort de personnes de la classe moyenne ou de la classe pauvre. Le gouvernement a aussi fait de grands efforts en vue de trouver des habitations pour les gens pauvres, notamment dans les villes.

Le gouvernement a pris certaines mesures visant à améliorer le sort des anciens combattants dans le besoin, sans parler des projets mentionnés par le ministre relativement à la sécurité du revenu.

Les chiffres prévus dans les crédits budgétaires fédéraux affectés au programme de sécurité du revenu et de certains programmes de services sociaux pour 1969-1970 s'établissaient à environ 5 milliards 328 millions de dollars, alors que les crédits provinciaux étaient de l'ordre de 2 milliards 845 millions, pour un total de 8 milliards 173 millions. C'est donc dire qu'il y a eu des réalisations. Il faut qu'il y en ait encore et nous avons confiance qu'il y en aura, si nous travaillons tous ensemble en vue de solutionner ce problème.

Mais il me semble aussi que le parti libéral, d'après ce que j'ai appris, a tout de même été le premier à adopter des mesures sociales et le seul à inciter d'autres gouvernements à continuer cette œuvre de socialisation. Quant au gouvernement actuel, il ne néglige rien pour s'attaquer à la cause même de la pauvreté.

On reconnaît qu'il reste encore plusieurs choses à faire. Je pense que le ministre le reconnaît. Tous les efforts sont faits. Si le problème est difficile à résoudre, c'est peut-être à cause de l'évolution rapide dans le domaine de la technologie et des sciences, ce qui crée des difficultés à une bonne partie de la population, empêchant des citoyens de s'intégrer à ceux qui ont eu la chance de pouvoir aller plus loin.

Toutefois, nous espérons que les Canadiens vont assumer leurs responsabilités dans ce domaine. Peut-être aussi—et je pense que le gouvernement considère cette hypothèse—ne traitons-nous actuellement que les symptômes du mal. Il nous est peut-être impossible de parvenir à la racine du mal, si nous considérons le dernier rapport du comité spécial du Sénat sur la pauvreté. En effet, ce comité a tout de même été institué dans le cadre de nos institutions et il aide le gouvernement à étudier sérieusement la question. Dans son rapport, le comité spécial du Sénat traite du symptôme de ce mal qu'est la pauvreté, de la façon suivante, et je cite:

Ce système est un échec car au lieu de s'attaquer aux racines de la pauvreté, il n'en a traité que les symptômes.

C'est probablement un peu comme si quelqu'un avait mal à la tête parce que son estomac fonctionne mal. On lui donne de l'aspirine au lieu de traiter ses troubles digestifs. Il faut pourtant d'abord savoir quelle est la cause du mal et, ensuite, la faire disparaître. Cette cause est peut-être réelle, elle est peut-être trop difficile à trouver, dû à la complexité du problème.